

Hydro One Remote Communities Inc. a déposé une requête de modification de ses besoins en revenus à compter du 16 avril 2024

Hydro One Remote Communities Inc. (Remotes) a déposé une requête auprès de la Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO) en vue de modifier ses besoins en revenus à compter du 16 avril 2024 pour couvrir les coûts de la centrale hydroélectrique de Shoulderblade Hydel (Hydel).

Auparavant, Hyde était détenue et exploitée conjointement par la Première Nation de Deer Lake et Remotes, et les coûts étaient compris dans les taux approuvés par Remotes. Après le raccordement de la Première Nation de Deer Lake à la ligne de transport de Wataynikaneyap Power, les paiements de Remotes à la Première Nation de Deer Lake ont cessé.

Hydel fonctionne actuellement comme un générateur non enregistré. Remotes sollicite maintenant l'approbation des requêtes suivantes :

- Consigner dans le compte d'écart du Programme de protection des tarifs d'électricité dans les régions rurales et éloignées les coûts annuels d'Hydel, ainsi que les montants versés à la Première Nation de Deer Lake pour l'entretien des routes et la production d'électricité.
- Éliminer le compte d'écart du Programme de protection des tarifs d'électricité dans les régions rurales et éloignées lors de sa prochaine requête d'actualisation des tarifs.

L'approbation de la requête entraînera une augmentation de 0,18 % des frais provinciaux annuels du Programme de protection des tarifs d'électricité dans les régions rurales et éloignées. Il est important d'examiner la requête attentivement afin de déterminer si vous serez concernés par les changements proposés.

À SAVOIR

Il existe trois types d'audiences à la CEO : les audiences orales, les audiences électroniques et les audiences écrites. Le requérant a demandé une audience écrite et la CEO a l'intention d'y procéder. Si vous estimez qu'avoir recours à un autre type d'audience serait préférable, vous pouvez écrire à la CEO pour lui présenter vos arguments.

Au cours de cette audience, nous entendrons les questions et les arguments des participants sur cette affaire. Nous entendrons également les questions et arguments des participants inscrits en tant qu'intervenants. Après l'audience, nous déciderons d'approuver ou non cette requête.

DONNEZ VOTRE AVIS

Vous avez le droit d'être informés au sujet de cette requête et de participer au processus.

Visitez le site www.oeb.ca/fr/demandes et utilisez le numéro de dossier **EB-2024-0180** pour :

- examiner la requête;
- envoyer une lettre comportant vos commentaires;
- présenter une demande pour devenir un intervenant.

DATES IMPORTANTES

Vous devez communiquer avec la CEO au plus tard le **11 octobre 2024** pour :

- fournir des renseignements sur le type d'audience (orale, électronique ou écrite);
- présenter une demande en vue de devenir un intervenant.

À défaut de cela, l'audience se déroulera sans vous et vous ne recevrez plus d'avis dans le cadre de la présente procédure.

PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Si vous écrivez une lettre de commentaires, votre nom et le contenu de cette lettre seront ajoutés au dossier public et au site Web de la CEO. Si vous êtes une entreprise ou si vous demandez à devenir un intervenant, tous les renseignements que vous déposez seront disponibles sur le site Web de la CEO.

EN SAVOIR PLUS

Commission de l'énergie de l'Ontario
☎ /ATS: 1 877-632-2727
🕒 Du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 17 h
🌐 oeb.ca/fr/participez

Hydro One Remote Communities Inc.
☎ 1 888 825-8707
🕒 Du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 15 h 30
🌐 hydrooneremotes.ca/

Cette audience sera tenue en vertu de l'article 78 de la
Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario.

This document is also available in English.



Commission
de l'énergie
de l'Ontario